



REGLEMENT DUATHLON S DE GOLFECH 2024

Table des matières

A. Organisation	2
B. Réglementation	2
C. Inscriptions	2
D. Tarifs	3
E. Epreuves	3
1. Participants.....	3
2. Distances.....	3
3. Course à pied.....	3
4. Vélo.....	3
5. Aire de transition.....	4
a. Entrée dans l'aire de transition	4
b. Sortie de l'aire de transition	5
6. Chronométrage	5
7. Briefing Pré-course	5
8. Ravitaillement.....	6
9. Environnement	6
F. Retrait des dossards.....	6
G. ARBITRAGE / Disqualification	6
H. Réclamations et Appels	6
I. Sécurité.....	6
J. Classement – Récompenses	7
K. Responsabilité	7
L. Remboursement.....	8
M. Droit à l'image	8
N. Assurance et Responsabilité.....	8
O. Modifications ou Annulation de l'épreuve.....	8

A. ORGANISATION

Le Duablok de Golfech est organisé par le Tripotes Team Golfech et aura lieu le dimanche 14 avril 2024.

Contact : Comité d'organisation du Duablok

20 impasse des Laurières

82400 GOLFECH

tripot3s.club@gmail.com

B. REGLEMENTATION

Le déroulement de la compétition suit les [règles](#) établies par la Fédération Française de Triathlon. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance de ces règles et s'engage à les respecter, ainsi que les instructions qui seront communiquées lors du briefing par le directeur de course et l'arbitre principal.

C. INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être effectuées exclusivement en ligne **avant samedi 13 avril 2024 à 20h00** sur la plateforme de notre prestataire : <https://chrono-start.com/> dans la limite des places disponibles.

Les inscriptions par téléphone, courrier, courriel ou sur place ne sont pas autorisées.

La participation aux épreuves est accessible aux licenciés de la FFTRI et également ouverte aux individus non licenciés. Les non-licenciés FFTRI ainsi que les titulaires de licences loisir sont tenus d'acquiescer **obligatoirement** un Pass Compétition en complément des frais d'engagement au moment de l'inscription en ligne.

La participation est ouverte uniquement aux participants âgés de 16 ans et plus.

Dans le cadre de la loi Sport du 2 mars 2022, la Fédération Française de Triathlon, sur avis favorable de sa Commission Nationale Médicale rendu le 9 février 2023, a décidé de supprimer la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive pour tous les compétiteurs majeurs non licenciés s'inscrivant à une épreuve labellisée FFTRI (Pass Compétition). En contrepartie, les participants devront remplir un questionnaire santé.

Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. La production d'un tel certificat demeure toutefois lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical, mais également pour les disciplines à contraintes particulières. Dans tous les cas le représentant légal du mineur devra fournir une autorisation et une attestation sur l'honneur « Pratiquant mineur ».

Toute inscription **incomplète** sera considérée comme nulle et non avenue et ne pourra pas être remboursée.

D. TARIFS

Epreuve	Tarifs d'inscription
Duathlon S Individuel*	30 € - 1 repas compris
Duathlon S Relais*	50 € - 2 repas compris
Course à pied Jeune - 9-14 ans	Gratuit

*Pour les Duathlons, les tarifs s'entendent hors coût de licence et hors commission.

Frais annexes	Tarifs
Pass Compétition (pour les non-licenciés FFTri Compétition)	5 €
Frais de commission Chrono-Start	2,04 €
Repas accompagnant	5 €

E. EPREUVES

1. PARTICIPANTS

Epreuves	Nombre de concurrents maximum
Duathlon S Individuel - 16 ans et plus	170
Duathlon S Relais - 16 ans et plus	30
Course à pied Jeune - 9-14 ans	50

2. DISTANCES

Duathlon S et S relais	Distances
Course à pied 1	5,2 km
Vélo	23,3 km
Course à pied 2	2,5 km

Course à pied Jeune	Distances
Course à pied	800 m

3. COURSE A PIED

Lors des épreuves de course à pied **le dossard doit être fixé par au moins trois points** (épingles ou porte dossard) et **porté sur le devant du compétiteur**. Le dossard ne devra être ni plié ni déchiré. En cas d'infraction l'arbitre peut être amené à vous mettre en conformité sous peine de disqualification.

Il est interdit de porter des écouteurs et de courir torse nu.

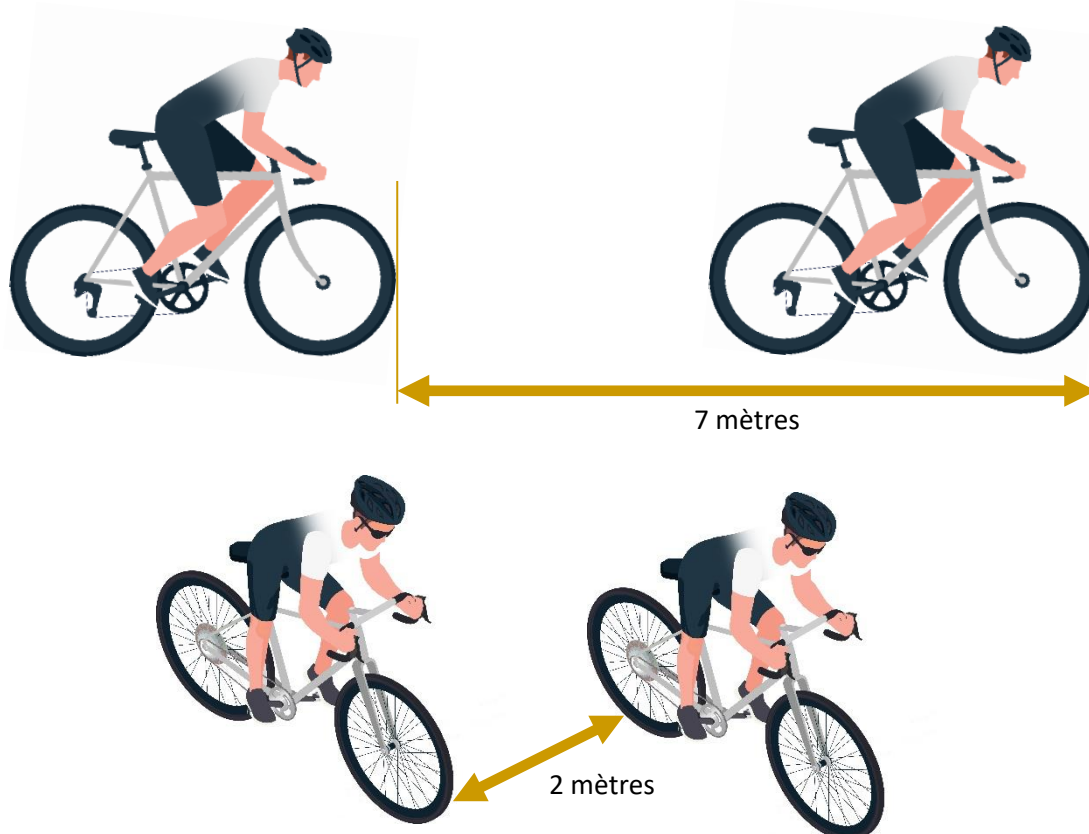
4. VELO

Lors de l'épreuve de vélo le dossard doit être fixé par **au moins trois points** (épingles ou porte dossard et **porté à l'arrière du compétiteur**). Le dossard ne devra être ni plié ni déchiré. En cas d'infraction l'arbitre peut être amené à vous mettre en conformité sous peine de disqualification.

Le drafting n'est pas autorisé !

Par principe, les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter et à profiter de l'aspiration derrière ou à côté d'un autre concurrent ou d'un véhicule. Par exception, un concurrent peut pénétrer dans la zone d'aspiration uniquement pour effectuer un dépassement. Dans cette situation, le concurrent dispose de **25 secondes au maximum pour effectuer sa manœuvre de dépassement**.

La zone d'aspiration-abri est définie par les schémas ci-dessous et la distance latérale est définie par la largeur de l'élément placé devant :



En cas d'infraction pendant la partie cycliste, l'arbitre vous annonce l'attribution d'un carton bleu sur la moto **avec l'appellation du numéro du dossard**. Cette pénalité s'effectue avant d'entrer dans le parc à vélo pour la T2. Vous devrez effectuer un arrêt d'une minute en « zone de pénalité » / « penalty box » sans pouvoir s'asseoir ni se ravitailler.

Vous ne pouvez écoper que d'un carton bleu au maximum, **le second étant synonyme de disqualification immédiate**.

Les portes bagages ne sont pas autorisés.

5. AIRE DE TRANSITION

a. Entrée dans l'aire de transition

À votre arrivée dans la zone de transition avant le commencement de l'épreuve, l'arbitre effectuera une série de vérifications. Cette procédure est avant tout motivée par des considérations de sécurité. Les arbitres sont là en premier lieu pour garantir votre sûreté.

Au moment de votre entrée, il vous sera impératif de **porter votre casque à coque rigide correctement ajusté sur votre tête, avec la jugulaire attachée**. De plus, **votre dossard devra être fixé de manière sécurisée en utilisant trois points d'attache**.

L'arbitre procédera à la vérification minutieuse des **embouts de votre cintre et de vos prolongateurs pour s'assurer qu'ils sont correctement obturés**. Par ailleurs, votre **vélo devra arborer obligatoirement l'étiquette avec le numéro** de dossard fourni par l'organisation. Le vélo est obligatoirement **équipé de freins** (Fixi interdit).

Les concurrents doivent restreindre le matériel introduit dans l'aire de transition à celui absolument nécessaire pour la course.

Chaque concurrent est limité à l'utilisation exclusive de son emplacement désigné.

L'utilisation de tout marquage distinctif ou personnalisé permettant au concurrent d'identifier son emplacement est strictement interdite. Toutefois, l'utilisation d'une serviette de bain posée au sol est autorisée et ne constitue pas un marquage distinctif ou personnalisé.

Les changements de tenue doivent obligatoirement se dérouler dans l'aire de transition.

La nudité est formellement prohibée.

Tous les déplacements doivent suivre les allées prévues à cet effet, avec une interdiction de traverser les emplacements.

Les déplacements avec le vélo s'effectuent impérativement à pied, le vélo à la main, dans l'aire de transition. Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie de l'aire pour l'application de cette règle. **Le concurrent doit placer le casque sur sa tête et attacher la jugulaire avant de prendre son vélo. Il ne peut détacher la jugulaire qu'après avoir replacé son vélo à son emplacement.**

Les concurrents doivent positionner leur vélo et leur matériel de manière à ne pas entraver les autres participants. Ils ne sont pas autorisés à déplacer le matériel d'un autre athlète.

L'accès à l'aire de transition est réservé exclusivement aux concurrents inscrits à l'épreuve en cours et aux titulaires d'une accréditation délivrée par l'organisateur (à l'exception des épreuves spécifiques prévues avec une zone de « coaching »). Toute personne non accréditée qui pénètre dans l'aire de transition expose le concurrent qu'elle soutient à des sanctions allant de l'avertissement à la disqualification.

Une fois les vélos vérifiés, ils ne peuvent plus être retirés avant le départ de l'épreuve, et les réglages des prolongateurs ne doivent plus être modifiés.

b. Sortie de l'aire de transition

À la clôture de la compétition, l'accès à la zone de transition sera autorisé après la sortie de la T2 du dernier participant en course. Pour récupérer votre vélo et votre équipement, il vous sera impératif de porter votre dossard.

6. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué électroniquement et sera assuré par la société CHRONO START. Les participants recevront une puce de chronométrage à attacher à la cheville gauche. La puce devra être restituée à l'arrivée de la course.

Les participants disposent d'un temps maximum de 2h15 pour terminer l'épreuve.

7. BRIEFING PRE-COURSE

Tous les participants sont tenus d'assister au briefing pré-course obligatoire qui aura lieu 5 minutes avant le départ de la course. Les informations importantes, y compris les règles spécifiques à cet événement, seront communiquées lors du briefing.

8. RAVITAILLEMENT

Un seul point de ravitaillement est prévu à l'arrivée de l'épreuve.

9. ENVIRONNEMENT

Dans le souci de préserver l'environnement et assurer la sécurité des participants, il est formellement interdit de jeter des déchets en dehors des zones spécifiquement désignées, tout manquement à cette règle entraînant des sanctions allant des avertissements à la disqualification, et chaque participant est appelé à adopter une approche individuellement responsable en transportant un sac personnel pour ses déchets.

F. RETAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards s'effectuera au Stade Paul Lafont de Golfech (route du stade, 82400 GOLFECH) :

- Samedi 13 avril 2024 de 18h00 à 19h00
- Dimanche 14 avril 2024 de 8h00 à 9h30

Une pièce d'identité sera exigée pour le retrait des dossards.

La rétrocession de dossard est strictement interdite. Toute personne qui rétrocèdera son dossard à une tierce personne sans l'accord expresse de l'organisation sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation déclinant toute responsabilité dans cette hypothèse.

G. ARBITRAGE / DISQUALIFICATION

Le jury est composé d'arbitre officiel de la Fédération Française de Triathlon et de chronométreurs officiels dont le pouvoir de décision est sans appel.

Les participants peuvent être disqualifiés pour comportement antisportif ou violations graves du règlement. Les décisions de disqualification seront définitives.

H. RECLAMATIONS ET APPELS

Les réclamations doivent être soumises par écrit dans un délai de 1 jour après la fin de la course. Un comité de réclamation sera formé pour examiner les réclamations.

I. SECURITE

La sécurité des épreuves est prise en charge par l'Organisateur : le parcours est protégé par des signaleurs. Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Le service médical est composé d'une équipe de secouristes disponibles sur l'aire d'arrivée.

Les participants doivent suivre les règles de circulation routière pendant la partie vélo. Toute infraction entraînera une disqualification du concurrent.

Les participants s'engagent à respecter les consignes liées aux contraintes sanitaires mises en place par l'organisation sous réserves de disqualification.

Un contrôle antidopage peut avoir lieu inopinément sur les épreuves. Chaque participant s'engage à respecter l'interdiction de dopage et les dispositions mises en place par l'Organisateur pour le contrôle anti dopage.

J. CLASSEMENT – RECOMPENSES

Le classement est élaboré à la clôture de l'événement, en tenant compte des temps de chaque participant et de chaque équipe. Deux types de classement sont établis : un classement général et un classement par catégorie, comprenant les catégories Femmes, Hommes, Relais Femmes, Relais Hommes et Relais Mixtes.

Des trophées et des récompenses sont remis aux trois premiers de chaque catégorie individuelle ainsi qu'aux premiers de chaque catégorie en relais.

Une cérémonie de remise des prix aura lieu après la course.

Un classement par catégorie d'âge sera établi. Ce classement ne donnera pas lieu à des récompenses. Les catégories d'âge seront déterminées en fonction de l'âge au 31 décembre de l'année en cours.

Course à pied jeune

Catégorie saison 2024	Age au 31/12/2024	Années de naissance
Mini-poussins	6 – 7 ans	2017 – 2018
Poussins	8 – 9 ans	2015 – 2016
Pupilles	10 -11 ans	2013 – 2014
Benjamins	12 -13 ans	2011 – 2012
Minimes	14 – 15 ans	2009 – 2010

Duathlon S individuel

Catégorie saison 2024	Age au 31/12/2024	Années de naissance
Cadets	16 – 17 ans	2007 – 2008
Juniors	18 – 19 ans	2005 – 2006
Senior 1	20 – 24 ans	2000 – 2004
Senior 2	25 – 29 ans	1995 – 1999
Senior 3	30 – 34 ans	1990 – 1994
Senior 4	35 – 39 ans	1985 – 1989
Vétéran 1	40 – 44 ans	1980 – 1984
Vétéran 2	45 – 49 ans	1975 – 1979
Vétéran 3	50 – 54 ans	1970 – 1974
Vétéran 4	55 – 59 ans	1965 – 1969
Vétéran 5	60 – 64 ans	1960 – 1964
Vétéran 6	65 – 69 ans	1955 – 1959
Vétéran 7	70 – 74 ans	1950 – 1954
Vétéran 8	75 – 79 ans	1945 – 1949
Vétéran 9	80 – 84 ans	1940 – 1944
Vétéran 10	85 – 89 ans	1935 – 1939
Vétéran 11	90 – 94 ans	1930 – 1934
Vétéran 12	95 – 99 ans	1925 – 1929

K. RESPONSABILITE

L'organisateur du duathlon décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation qui pourraient se produire le jour de l'épreuve, dans les vestiaires ou à proximité de la course.

L. REMBOURSEMENT

En cas de non-participation à l'épreuve à l'initiative du participant, aucun remboursement ne pourra être effectué.

M. DROIT A L'IMAGE

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser les images faites avant, pendant et après l'épreuve. Elles seront à disposition de tous après l'épreuve. En cas de refus, une demande devra être faite par mail au plus tard le soir de la course.

N. ASSURANCE ET RESPONSABILITE

L'organisateur est assuré en responsabilité civile à la MAIF, sous un contrat type organisateur. Les participants sont sous leur propre responsabilité, la licence ou le Pass Compétition leur servant d'assurance en responsabilité civile.

O. MODIFICATIONS OU ANNULATION DE L'EPREUVE

En cas de conditions climatiques, de sécurité, ou sanitaires non optimales, la course pourrait être annulée. L'organisation se réserve le droit d'ajuster ou de modifier les parcours à tout moment en fonction de facteurs externes échappant à notre contrôle, que ce soit pour des raisons de sécurité ou à la demande des autorités locales.

Il est important de noter que l'organisation ne garantit pas le remboursement des frais d'inscription en cas d'annulation.